

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1662)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 309

présenté par
Mme Yolaine de Courson

ARTICLE 7

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« d'action territoriale »

les mots :

« national de coordination ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.